



Conseil économique et social

Distr. générale
30 septembre 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Quatrième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 50^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 juillet 2015, à 10 heures

Président : M. Oh Joon (Vice-Président). (République de Corée)

Sommaire

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

d) Établissements humains

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (*suite*)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-12207 (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), le Vice-Président M. Oh Joon (République de Corée) prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

d) Établissements humains (A/70/8; E/2015/72)

1. **M^{me} Djacta** (Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)), présentant le rapport du Conseil d'administration d'ONU-Habitat sur sa vingt-cinquième session (A/70/8) et le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2015/72) dit qu'étant donné que, selon les projections, la population urbaine mondiale devrait augmenter de 3 milliards de personnes d'ici à 2050, le développement durable ne sera possible que si l'on tire parti du potentiel qu'offre l'urbanisation. À sa vingt-cinquième session, le Conseil d'administration a adopté sept résolutions, dont la résolution 25/7 sur la réforme de la gouvernance, dans laquelle il a décidé de renforcer la supervision intersessions d'ONU-Habitat en demandant au Comité des représentants permanents d'établir un groupe de travail sur le programme et le budget. Parmi les résolutions adoptées figurent également la résolution 25/1 sur la contribution d'ONU-Habitat au programme de développement pour l'après-2015, la résolution 25/5 sur l'appui fourni aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement durable (Habitat III) et le rôle des comités nationaux d'Habitat dans sa préparation et sa mise en œuvre, et la résolution 25/6 qui approuve les lignes directrices internationales sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

2. Le rapport du Secrétaire général (E/2015/72) indique les activités menées par ONU-Habitat en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. Le Programme a contribué en particulier aux travaux préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement durable (Habitat III), laquelle devrait aboutir à un engagement mondial en faveur de l'urbanisation durable et du développement durable des établissements humains. L'intervenante encourage tous les États Membres à participer activement au processus

préparatoire de cette conférence. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a également coopéré avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires à la mise en œuvre d'une série d'activités, dont l'initiative « Unis dans l'action ».

3. Le rapport se termine par cinq recommandations, que l'intervenante prie instamment le Conseil de prendre en compte. Ces recommandations invitent les États Membres à continuer d'accorder toute l'attention voulue au rôle de l'urbanisation dans leurs débats sur le programme de développement pour l'après-2015, à adopter une stratégie intégrée qui inclut les principaux intéressés et tous les niveaux des pouvoirs publics afin de trouver des solutions novatrices axées sur la durabilité, à harmoniser les idées sur les villes et les établissements humains dans le cadre des consultations en cours sur les grands problèmes mondiaux, à établir ou à renforcer les politiques nationales en matière d'urbanisation et à appliquer les lignes directrices internationales récemment approuvées concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite) (A/70/75-E/2015/55, A/70/92-E/2015/82 et A/70/92/Corr.1-E/2015/82/Corr.1)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/70/83-E/2015/75; E/2015/33)

Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale

4. **M^{me} Verburg** (Pays-Bas), Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, présentant le rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/70/92-E/2015/82 et A/70/92/Corr.1-E/2015/82/Corr.1), prie instamment le Conseil d'entériner les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, approuvés par le Comité à sa quarante et unième session et d'en assurer la diffusion à tous les organismes et institutions compétents des Nations Unies. Le Comité a également élaboré des recommandations de politique générale sur les pertes et gaspillages de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables et sur la durabilité de la

pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors de crises prolongées sera présenté pour approbation au Comité à sa quarante-deuxième session.

5. Dans le cadre de ses débats sur le rôle que les mécanismes en place peuvent jouer dans l'examen et le suivi des objectifs de développement durable proposés, le Comité réfléchit à sa propre efficacité, son objectif étant d'évaluer dans quelle mesure il contribue à l'amélioration des orientations politiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les contextes rural et urbain aux niveaux mondial, régional et national. Il a mené à cet égard, à titre de première étape vers l'élaboration d'un cadre de suivi plus complet, un sondage d'opinion qui a indiqué qu'il était sur la bonne voie, mais qu'il restait encore à faire. Au cours de l'année à venir, le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi encouragera les pays membres qui se porteront volontaires à mener des évaluations nationales approfondies de l'efficacité du Comité. Une évaluation externe de celui-ci est également prévue en 2016.

6. **M. Acharya** (Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) (A/70/83-E/2015/75), dit que la croissance des économies des pays les moins avancés s'est ralentie en 2014. L'agriculture a continué d'employer la majorité de la main-d'œuvre. La productivité de celle-ci est restée faible dans tous les secteurs, ce qui explique dans une certaine mesure pourquoi les taux de pauvreté n'ont pas baissé de manière significative. Les perspectives pour 2015 sont certes plus prometteuses, mais se trouvent assombries par les incertitudes relatives à l'économie mondiale, à l'insécurité et aux tensions politiques, à la détérioration probable des conditions climatiques et météorologiques, et, pour certains pays d'Afrique de l'Ouest, à la menace d'Ebola.

7. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul sont mitigés dans les huit domaines d'action prioritaires. Pour l'avenir, il convient de donner la priorité au renforcement des capacités de production, car celui-ci est essentiel à la

réussite dans les autres domaines. En outre, il faut améliorer la mobilisation et l'affectation des moyens de mise en œuvre, notamment en augmentant la quantité, la qualité et l'efficacité de l'aide publique au développement, en renforçant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans tous les domaines et en ayant recours à des financements innovants. Il importe de veiller à ce que les objectifs de développement durable prennent dûment en compte les questions qui sont essentielles pour les pays les moins avancés et que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement soit pleinement mis en œuvre.

8. **M. Zinsou** (Bénin), s'exprimant au nom des pays les moins avancés, dit que ceux-ci ont récupéré une partie de la croissance économique perdue à la suite de la crise financière, mais, selon la publication *Situation et perspectives de l'économie mondiale actualisée à la mi-2015* qui vient de paraître, leurs économies vont connaître un ralentissement pour la deuxième année consécutive. Malgré des avancées considérables, il est peu probable que nombre de ces pays atteignent dans les délais prévus les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ou les objectifs du Programme d'action d'Istanbul. À moins que leurs priorités et leurs difficultés ne deviennent l'élément central des objectifs de développement durable, le programme de développement pour l'après-2015 ne sera réalisé ni dans ces pays, ni à l'échelle mondiale. Il faut une synergie parfaite entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, ainsi qu'un soutien international accru et ciblé aux pays laissés pour compte.

9. Les progrès accomplis en matière de développement des infrastructures et dans d'autres domaines, décrits dans le rapport du Secrétaire général (A/70/83-E/2015/75), sont certes encourageants, mais il convient de redoubler d'efforts aux niveaux national et mondial pour maintenir et accélérer le rythme de ces améliorations. Les pays les moins avancés ont aussi besoin d'une forte capacité de résilience dans le domaine de l'agriculture et d'un soutien financier et technique pour augmenter les recettes publiques. Ils sont par ailleurs désavantagés en matière de développement technologique et d'acquisition et de transfert de technologies. À quelques exceptions près, ils dépendent de technologies primitives qui ne leur permettent pas de relever les défis auxquels ils sont

confrontés dans les principaux domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. À cet égard, ils attendent avec intérêt le rapport du groupe de haut niveau constitué pour évaluer la possibilité de créer une banque des technologies et un mécanisme d'appui à la science, la technologie et l'innovation. La banque des technologies devrait être pleinement opérationnelle en 2017. Les pays les moins avancés comptent que leurs partenaires de développement consacreront au moins 0,1 % de leur aide publique au développement au bon fonctionnement de la banque et demandent que le Secrétaire général prenne les dispositions nécessaires pour une application efficace et rapide des recommandations du groupe de haut niveau.

10. Les pays les moins avancés sont profondément préoccupés par le fort recul de l'aide publique au développement en 2014, dû aux coupes pratiquées dans les budgets des partenaires de développement consacrés à l'aide, lesquelles les ont frappés de manière inégale et injuste. En encourageant les fournisseurs d'aide à allouer au moins 0,20 % de leur aide publique au développement/revenu national brut aux pays les moins avancés et en identifiant ceux qui allouent au moins 50 % de leur aide publique au développement à ces pays, le Programme d'action d'Addis-Abeba a établi de nouveaux critères d'aide au développement auxquels la communauté internationale doit satisfaire et dont elle doit assurer le suivi. En ce qui concerne les exportations, davantage de progrès sont nécessaires pour accorder aux pays les moins avancés l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingentement. Le train de mesures de Bali doit être appliqué dans son intégralité et au moins 50 % de l'aide au commerce doivent leur être alloués.

11. Les pays les moins avancés demandent au Secrétariat d'élaborer des stratégies pour la mise en œuvre d'un grand nombre de mesures, initiatives et mécanismes spécifiques proposés par le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui revêtent pour eux une importance capitale, notamment la décision d'adopter et d'appliquer des régimes de promotion de l'investissement. Ils demandent une « feuille de route » concrète pour la mise en place d'un dispositif à guichet unique, comme par exemple un centre d'appui aux investissements internationaux, et prient le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet égard. La déclaration adoptée à la réunion de haut niveau sur les partenariats internationaux pour un programme de transformation des pays les moins avancés, tenue dans

le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, doit être considérée comme un outil important pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba dans les pays les moins avancés.

12. L'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul qui doit avoir lieu en juin 2016 doit, en s'appuyant à la fois sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, les objectifs de développement durable et les conclusions issues de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, être l'occasion de lancer de nouvelles initiatives concrètes et de donner une forte impulsion aux actions en cours. Il devrait en outre fournir une orientation pour l'examen des critères de classement des pays les moins avancés.

13. Ces pays réclament une augmentation des contributions au fonds d'affectation spéciale pour le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et le renforcement du Bureau du Haut-Représentant des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat élargi.

14. **M. De Lara Rangel** (Observateur du Mexique) dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit reconnaître la nécessité d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En tant que pays contribuant à la coopération Sud-Sud et occupant la coprésidence du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, le Mexique soutient fortement les principes convenus lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée), notamment l'appropriation par les pays en développement des priorités de développement, l'action axée sur les résultats, les partenariats de développement sans exclusive et la transparence et la responsabilisation mutuelle des partenaires.

15. Le Président propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/70/75-E/2015/55) et du rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire

mondiale (A/70/92-E/2015/82 et A/70/92/Corr.1-E/2015/82/Corr.1).

16. *Il en est ainsi décidé.*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/70/64 et A/70/76-E/2015/57; E/2015/65; E/2015/L.24)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (A/70/82-E/2015/13; E/2015/L.22)

17. **M. Percaya** (Observateur de l'Indonésie), s'exprimant en tant que Président par intérim du Comité spécial de la décolonisation, présente le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/70/64) ainsi que le rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial (E/2015/65). Seules deux organismes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, ont contribué au rapport du Président du Conseil en présentant des informations sur les activités qu'elles ont menées en ce qui concerne l'application de la Déclaration. M. Percaya demande instamment aux autres organismes des Nations Unies et autres organisations régionales et internationales de faire de même à l'avenir.

18. Il remercie la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) du soutien qu'elle apporte à la mise en œuvre du programme de décolonisation dans sept territoires non autonomes des Caraïbes. Au séminaire régional tenu à Managua, en mai 2015, les membres du Comité spécial ont souligné la nécessité pour les institutions spécialisées et organismes concernés des Nations Unies de s'impliquer dans les travaux du Comité spécial et de redoubler d'efforts pour aider les territoires non autonomes par les mécanismes adaptés. À cet égard, l'intervenant encourage les autres entités des Nations Unies, en particulier le Programme des

Nations Unies pour le développement et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, à participer au séminaire régional que le Comité spécial organise à Fidji en 2016. Les 17 territoires non autonomes sont confrontés en ce qui concerne leur développement durable à de nombreux obstacles sociaux, économiques et environnementaux, qu'il leur faudra surmonter totalement avec le soutien de la communauté internationale dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

Projet de résolution E/2015/L.24 : Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

19. **M. Percaya** (Observateur de l'Indonésie), présentant le projet de résolution, indique que l'Indonésie et la République arabe syrienne se sont jointes aux auteurs.

20. **Le Président** dit qu'un vote enregistré n'ayant aucune incidence sur le budget-programme, a été demandé sur le projet de résolution.

21. *Il est procédé à un vote enregistré.*

Votent pour :

Afrique du Sud, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Colombie, Congo, France, Guatemala, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Maurice, Mauritanie, Ouganda, Pakistan, Tunisie, Turkménistan, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Honduras, Italie, Japon, Népal, Panama, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Suède, Suisse.

22. *Le projet de résolution E/2015/L.24 est adopté par 19 voix contre zéro, avec 25 abstentions**.

23. **M^{me} Derderian** (États-Unis d'Amérique) dit que, comme par le passé, la délégation des États-Unis s'est abstenue de voter sur le projet de résolution car, si elle convient en principe que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies peuvent fournir un appui utile aux territoires qui ne sont pas membres de l'Organisation tant que les lois internes et la politique intérieure de la puissance administrante l'autorisent, c'est à cette dernière qu'il incombe d'accepter ou de rejeter cet appui et d'en déterminer la nature. Aux termes de la Constitution des États-Unis d'Amérique, la conduite des affaires étrangères du pays, y compris ses territoires, relève uniquement du Gouvernement fédéral. La délégation des États-Unis craint que le libellé du projet de résolution ne soit contraire aux dispositions constitutionnelles internes du pays.

24. **M^{me} Ravirova-Borovik** (Fédération de Russie) dit que le Gouvernement russe a toujours défendu les droits des peuples à l'autodétermination. Néanmoins, il estime que cette question très politique détourne le Conseil de sa fonction principale qui est de coordonner les activités de l'Organisation dans le domaine socioéconomique d'où l'abstention de sa délégation, comme par le passé.

25. **M. Mazzeo** (Argentine) dit que sa délégation s'est abstenue parce que la résolution doit être mise en œuvre conformément aux prescriptions pertinentes de l'Organisation et aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Comité spécial concernant des territoires spécifiques.

26. **M. Alami** (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), accompagnant son exposé d'une projection de diapositives, présente la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la CESAO sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (A/70/82-E/2015/13). La violente offensive menée en 2014 par Israël contre la bande Gaza a semé mort et destruction

sur une échelle sans précédent et laissé des milliers de personnes sans domicile et des enfants psychologiquement traumatisés. Les préoccupations quant à la possibilité que des crimes relevant du droit international ont été commis ont entraîné la création d'une commission d'enquête internationale indépendante. La destruction d'infrastructures et d'animaux d'élevage a exacerbé la crise environnementale, aggravé l'insécurité alimentaire, augmenté le chômage déjà omniprésent et limité encore davantage l'accès aux soins médicaux. Qui plus est, le blocus imposé depuis huit ans entrave le relèvement.

27. En Cisjordanie, Israël maintient la ségrégation et la discrimination à l'encontre des Palestiniens, en les assujettissant à un régime juridique distinct, en révoquant leur permis de résidence pour parvenir à l'«équilibre démographique», en refusant de leur accorder des permis de construire, en leur interdisant d'emprunter certaines routes, et en poursuivant la construction du mur de séparation. Les Palestiniens sont soumis à des déplacements forcés, ils sont l'objet de discrimination pour l'attribution d'eau et se voient imposer des restrictions de déplacement qui les empêchent d'avoir accès à la moitié de leurs terres agricoles. Ils font l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires, assorties de mauvais traitements et d'actes de torture. La colonisation israélienne, cautionnée par le Gouvernement, s'accélère et les colons continuent d'attaquer impunément les Palestiniens, leurs biens et leurs sites religieux, tandis que les entreprises et citoyens israéliens exploitent illégalement leurs ressources naturelles et polluent l'environnement. Il n'est donc pas surprenant que l'insécurité alimentaire et le chômage soient élevés. Les restrictions imposées aux déplacements et, à Gaza, le nombre restreint d'établissements scolaires, limitent l'accès à l'enseignement. Dans le Golan syrien occupé, Israël s'approprie les terres arabes, usurpe les ressources naturelles, restreint la construction et impose une attribution discriminatoire de l'eau. Tant qu'Israël ne mettra pas fin à son occupation illégale de territoires palestinien et syrien et ne se conformera pas au droit international, il ne peut y avoir de perspective de paix.

28. **M^{me} Mansour** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que les Palestiniens du territoire palestinien occupé vivent en permanence dans une crainte mortelle de l'armée israélienne et des colons terroristes. Israël cherche à contrôler le moindre aspect

* La délégation chinoise a informé par la suite le Conseil qu'elle avait eu l'intention de voter pour le projet de résolution et la délégation française qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

de leur vie, leur inflige des punitions collectives, les intimide et les déshumanise impunément. Un an après l'offensive israélienne contre Gaza, la reconstruction prend du retard, les blessures psychologiques couvent et les espoirs de progrès s'amenuisent rapidement. L'État de Palestine lance un appel urgent à la communauté internationale pour qu'elle agisse sans délai, afin d'amener la levée du blocus et qu'elle continue d'aider le peuple palestinien à exercer ses droits et concrétiser ses aspirations nationales légitimes, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et à la responsabilité qui est la sienne en ce qui concerne la question de la Palestine.

29. Le rapport de la CESAO présente des faits et chiffres détaillés sur les nombreuses répercussions économiques et sociales graves de l'occupation de Gaza par Israël depuis quarante-huit ans, dont huit années de blocus et fournit des informations sur les violations persistantes et continues par Israël du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Pour remédier aux causes profondes du développement à rebours et des conditions socioéconomiques effroyables que connaît la Palestine occupée, Israël doit mettre fin à son occupation et reconnaître l'indépendance de l'État de Palestine, sur la base des frontières de 1967. Alors seulement, les deux peuples pourront vivre en paix côte à côte.

Projet de résolution E/2015/L.22 : Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

30. **M. Marobe** (Afrique du Sud), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que celui-ci se fonde sur la résolution de 2014, avec quelques mises à jour pour tenir compte de la situation sur le terrain dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ainsi que le Golan syrien occupé, et des problèmes qui sont apparus depuis la dernière fois que le Conseil a examiné la question.

31. **Le Président** indique que la Turquie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

32. **M. Ja'afari** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que le rapport de la CESAO montre une fois de plus qu'Israël n'a absolument pas tenu compte des centaines de résolutions de l'ONU à ce sujet. En

apportant son appui aux groupes de terroristes actifs dans la zone de séparation pour forcer les Syriens du Golan syrien occupé à abandonner leurs maisons ou à se ranger du côté des terroristes contre le Gouvernement syrien, Israël met désormais en danger à une échelle sans précédent la vie de ces Syriens. Le monde est très conscient de cet appui, dont il a été amplement question dans de multiples documents des Nations Unies, notamment les rapports du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, sans parler des faits relatés dans les médias israéliens. Les autorités d'occupation israéliennes fournissent un soutien logistique, des financements et des denrées alimentaires à des groupes tels que le Front el-Nosra, dont certains combattants ont été traités dans des hôpitaux israéliens. Israël a soutenu récemment une série d'attaques terroristes contre la ville syrienne de Hadar, au cours desquelles des dizaines de civils innocents ont été tués. L'intervenant demande instamment à la CESAO de mentionner ce soutien et ses répercussions socioéconomiques dans le rapport qu'elle présentera au Conseil en 2016.

33. Le rapport de la CESAO traduit dans une certaine mesure la situation tragique du Golan syrien occupé. Israël déplace systématiquement des citoyens syriens et recrute des terroristes du Front el-Nosra pour les intimider et détruire leurs maisons. Il prive d'eau les agriculteurs syriens mais en fournit en abondance et à un prix abordable aux colons extrémistes. Il force les habitants syriens à utiliser des cartes d'identité israéliennes, et continue d'imposer ses propres lois en violation de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Sans aucune justification morale ou légale, Israël a emprisonné le Mandela syrien, Sidqi el-Maqt, qui a été libéré en 2012, au terme de vingt-sept années d'incarcération. Les colons extrémistes ont exploité et gaspillé des ressources naturelles, détérioré des terres agricoles, déraciné des arbres et empêché les agriculteurs syriens de vendre leurs produits. Ces politiques racistes et d'autres mesures visent à forcer les habitants syriens à partir ou à couper tous liens avec leur pays. Très récemment, des compagnies européennes et américaines ont aidé Israël à effectuer des prospections pétrolières.

34. Les Palestiniens et les Syriens souffrent sous l'occupation depuis des décennies parce que la prétendue communauté internationale n'a pas fait en sorte qu'Israël, Puissance occupante, réponde de ses

crimes. Que ce soit dans le Golan syrien occupé ou dans l'ensemble de la République arabe syrienne, le peuple syrien a besoin d'une action internationale immédiate pour faire face à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), au Front el-Nosra et à d'autres groupes terroristes, sans mentionner le terrorisme d'État pratiqué par Israël dans le Golan syrien occupé. Il y a consensus sur le fait que la prochaine phase de développement international doit bénéficier à tous les peuples du monde sans exception. Pour que le peuple palestinien et les habitants du Golan syrien occupé connaissent la paix, la stabilité et un développement durable, il faut d'abord qu'il soit mis fin immédiatement à l'occupation israélienne et que les responsables de crimes perpétrés et ceux qui les ont ignorés en répondent.

35. **Le Président** dit qu'un vote enregistré n'ayant aucune incidence sur le budget-programme a été demandé,.

36. *Il est procédé à un vote enregistré.*

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Chine, Colombie, Congo, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Maurice, Mauritanie, Népal, Ouganda, Pakistan, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Suède, Suisse, Tunisie, Turkménistan, Zimbabwe.

Votent contre :

Australie, États-Unis.

S'abstiennent :

Honduras, Panama.

37. *Le projet de résolution E/2015/L.22 est adopté par 42 voix contre 2, avec 2 abstentions.*

38. **M^{me} Derderian** (États-Unis d'Amérique) dit que, comme les années précédentes, la résolution est partielle et ne s'inscrit pas dans une démarche constructive susceptible de faire progresser les perspectives de paix. Les États-Unis restent déterminés à soutenir le peuple palestinien de manière pratique et efficace. Ils sont le plus gros donateur bilatéral de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et contribuent de manière significative à d'autres

programmes des Nations Unies qui fournissent une aide au peuple palestinien. Ils partagent la préoccupation de la communauté internationale face à la situation humanitaire désastreuse de Gaza et continueront d'œuvrer avec l'Autorité palestinienne, Israël et les partenaires internationaux à l'amélioration des conditions de vie des civils. Le Gouvernement des États-Unis reste résolu à parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, fondée sur la solution des deux États, établissant un État palestinien viable, indépendant et d'un seul tenant, coexistant dans la paix et la sécurité avec l'État sécurisé, juif et démocratique d'Israël. Étant amis des deux parties au conflit, les États-Unis n'ont d'autre choix que de voter contre le projet de résolution.

39. **M^{me} Carroll** (Royaume-Uni), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que celle-ci tient à préciser que ses États membres considèrent que l'expression « Gouvernement palestinien » se réfère à l'Autorité palestinienne, et, en outre, que l'utilisation du mot « Palestine » ne peut être interprétée comme la reconnaissance d'un État de Palestine et qu'elle est sans préjudice de la position des différents États membres de l'Union européenne sur cette question et, par conséquent, de la validité de l'adhésion aux conventions et traités mentionnés dans la résolution.

40. **M. Mikami** (Japon) dit que son pays a voté pour la résolution, qui invite les deux parties à prendre des mesures sérieuses en vue de la reprise des négociations. Rappelant les importantes pertes en vies humaines subies de part et d'autre au cours des hostilités de 2014, le Japon appelle toutes les parties ainsi que la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éviter que cela ne se reproduise.

41. **M^{me} Meitzad** (Observatrice d'Israël) dit que la résolution et le rapport dont la résolution prend note passent opportunément sous silence des vérités gênantes. Le régime terroriste du Hamas continue de se préparer à la guerre et d'endoctriner les enfants et les jeunes de Gaza, tandis que l'Autorité palestinienne refuse d'exercer ses responsabilités. Comme la communauté internationale traîne des pieds et que l'Autorité palestinienne n'a ni la volonté ni les moyens d'asseoir son autorité à Gaza, c'est Israël qui assure la fourniture de l'aide humanitaire aux résidents. En outre, Israël traite les civils syriens blessés dans son hôpital de campagne de Gaza ainsi que dans d'autres hôpitaux, fait que la résolution passe sous silence.

42. L'obsession de la CESAO à l'égard d'Israël et son indifférence face aux terribles violations des droits de l'homme et au sang versé ailleurs dans la région mettent à mal la crédibilité de l'institution dans son entier. Son rapport ne présente pas correctement la position des Nations Unies, ni ne traduit la complexité de la situation sur le terrain. Les résolutions, déclarations et rapports partiels ne servent que ceux qui n'ont nul désir d'engager un dialogue direct, honnête et sensé. La résolution n'améliore pas la coopération entre Israéliens et Palestiniens, ni la vie des Palestiniens. Elle ne fait que perpétuer le statu quo et n'a pas sa place au Conseil.

43. **Le Président** propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/70/76-E/2015/57).

44. *Il est en ainsi décidé.*

La séance est levée à 13 h 10.